

*Les positions de l'Acepp
sur l'actualité Petite Enfance*

Le 8 février 2010

**L'accueil collectif de jeunes enfants
inclus dans la directive « Service »
uniquement en France :
l'Acepp exprime son désaccord.**



Association des collectifs enfants
parents professionnels
15, rue du Charolais
75012 Paris
01 44 73 85 20
www.acepp.asso.fr

Communiqué :

Le gouvernement vient de publier sa proposition de transposition de la Directive « Service » dans le droit national.

Celui-ci propose à la Commission d'intégrer l'accueil collectif de jeunes enfants dans la Directive service en conformité avec une lecture très administrative des textes.

L'État français en a jusque-là exclu :

- les établissements qui accueillent des personnes âgées, qu'elles soient en bonne santé ou pas,
- les écoles qui accueillent les enfants,
- les assistants maternels qui accueillent les enfants à leur domicile.

L'État français en n'excluant pas les établissements qui accueillent des jeunes enfants (0 à 6 ans), fait imaginer qu'il laisse la possibilité au marché de réguler et définir, à terme plus ou moins proche, la qualité de l'accueil.

L'Acepp est attaché à préserver le cadre partenarial que la France a depuis de si longues années développé pour garantir à chaque enfant un accueil de qualité défini par l'intérêt général et non seulement dans un rapport individuel entre l'offre et la demande.

L'Acepp réitère sa demande, au nom des enfants et des parents, de faire valoir, auprès de la Commission européenne, que les établissements d'accueil de jeunes enfants en France soient exclus de la directive "Service", comme l'Allemagne et la Belgique envisagent aussi de le faire.

L'Acepp demande donc que les conclusions actuelles communiquées à la Commission européenne soient revues en conformité avec la déclaration prononcée par Monsieur Darcos, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, lors du congrès de l'Unccas, le 17 septembre 2009.

L'Acepp soutient aussi les travaux parlementaires dans le cadre de l'examen de la proposition de loi déposée par le groupe RCS relative aux missions d'intérêt général imparties aux services sociaux qui doit être examinée au Sénat le 25 mars prochain.

En savoir sur l'ACEPP : www.acepp.asso.fr

**L'Acepp : le réseau national
d'initiatives parentales pour l'accueil
des jeunes enfants et de leurs familles**

Depuis 1980, l'ACEPP fédère
800 lieux d'accueil
associatifs de la petite enfance
(multiaccueils, crèches parentales,
microstructures, centres de loisirs...).

C'est aussi un réseau de compétences
de 30 associations
départementales et régionales.

L'Acepp en tant que mouvement parental
éducatif et citoyen est au cœur de la
société, confrontée aux besoins et
difficultés du quotidien des familles.

L'Acepp est membre du collectif
[Pas de bébés à la consigne](http://www.pasdebebesalaconsigne.com) :
www.pasdebebesalaconsigne.com

Avec une offre de 20 000 places,
les établissements d'accueil de la petite
enfance à gestion parentale
se caractérisent par leur volonté
- d'impliquer les parents dans leur
fonctionnement en favorisant la
collaboration parents professionnels
- de jouer un rôle
dans le développement social local.

Les établissements d'accueil de la petite
enfance à gestion parentale
se sont construits autour de préoccupations
éducatives, d'épanouissement de l'enfant,
d'ouverture à la diversité sociale, culturelle
et au handicap, d'harmonisation des temps
de vie familiaux et professionnels.

Contacts Acepp :

- Philippe DUPUY
Délégué national Petite Enfance et Emploi
tél. : 06 08 75 36 53 - 01 44 73 85 22
philippe.dupuy@acepp.asso.fr

Contact Presse :

- Annie Maillat
Chargée de communication
Tél. : 01 44 73 85 38
info@acepp.asso.fr